

PROGRAMME
ONU-REDD



Compte-rendu de la huitième réunion du Conseil d'orientation

PROGRAMME ONU-REDD

25-26 mars 2012

Asunción, Paraguay

Table des matières

Introduction	6
1 ^{ère} séance : Ouverture	6
2 ^{ème} séance : Partage des informations et avancées	7
3 ^{ème} séance : Questions stratégiques et politiques	11
4 ^{ème} séance : Demandes de financements.....	17
5 ^{ème} séance : Fonctions d'appui international	22
6 ^{ème} séance : Questions diverses et clôture de la réunion	25
Annexe 1 : Liste des participants	29

Synthèse des décisions

1^{ère} séance : Ouverture

1. Le Conseil d'orientation adopte en l'état l'ordre du jour de sa septième réunion.

2^{ème} séance : Partage des informations et avancées

2. Le Conseil approuve la reconduction du groupe de travail d'appui aux efforts nationaux de programmation. Les composantes du Conseil ont chacune désigné en leur sein un représentant pour participer au groupe de travail, selon la répartition suivante : pays partenaires (Zambie) ; donateurs (Danemark) ; organismes des Nations Unies (PNUD) ; organisations de la société civile (IPAM) ; et populations autochtones (CORDS).
3. Le Conseil approuve la création d'un groupe de travail sur le bilan du Conseil d'orientation afin d'aider à la mise au point définitive du cahier des charges et de superviser l'exécution du bilan. Les composantes du Conseil ont désigné chacun deux représentants en leur sein pour participer au groupe de travail, selon la répartition suivante : pays partenaires (Papouasie-Nouvelle-Guinée et Viet Nam) ; donateurs (Japon et Norvège) ; organismes des Nations Unies (FAO et PNUD) ; organisations de la société civile (CAMV et Global Witness) et peuples autochtones (AMAN et UNPFII).
4. Le Conseil salue les améliorations apportées aux rapports des Programmes nationaux ONU-REDD (PN) et demande à ce que d'autres améliorations soient consenties en terme de coordination afin de garantir la prise en compte de l'ensemble des renseignements fournis par le gouvernement, les parties prenantes et les organismes de l'ONU, et de s'assurer de l'approbation préalable du coordonnateur résident des Nations Unies.
5. Le Conseil prend note de la nécessité d'aligner le budget du secrétariat avec celui du PG d'ONU-REDD (PG) et approuve la présentation entre deux sessions du budget du secrétariat sur quatre mois (de juillet à octobre).
6. Le Conseil prend note du Rapport annuel intermédiaire et du cadre de financement du Programme ONU-REDD présentés par le bureau du Fonds d'affectation spéciale multipartenaire (FASM).

3^{ème} séance : Questions stratégiques et politiques

7. Le Conseil a accueilli favorablement la méthodologie d'évaluation des besoins des pays et approuvé le calendrier révisé.

8. Le Conseil a pris bonne note de l'insertion dans le Règlement intérieur et dans les Directives opérationnelles du Programme ONU-REDD d'une clause sur le conflit d'intérêt, rédigée comme suit :
- a) *“Les membres du Conseil d'orientation bénéficiant directement des, ou ayant un intérêt personnel particulier, ou perçu comme tel, dans les projets/activités soumis à l'approbation du Conseil d'orientation doivent déclarer un (de) tel(s) conflit(s) d'intérêt, réel(s), perçu(s) ou potentiel(s), aux Coprésidents du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD, et s'abstenir de toute décision ou vote concernant le sujet impliquant ledit (lesdits) conflit(s).”*
- b) Le Conseil d'orientation décidera en intersession de l'insertion de cette clause de déclaration d'intérêt dans le règlement intérieur et les directives opérationnelles du Programme ONU-REDD avant la fin du mois d'avril 2012.
9. Le Conseil a approuvé le formulaire de déclaration que les membres du Conseil d'orientation signeront lors de leur nomination ou du renouvellement de leur mandat au Conseil d'orientation. Au début de chaque réunion du Conseil d'orientation, le secrétariat annoncera la conformité des membres du Conseil d'orientation.

4^{ème} séance : Demandes de financements

10. Au vu de la proposition de préparation (RPP) de la République du Congo, le Conseil approuve la demande de financement du PN d'un montant de 4 000 000 \$US, avec l'allocation budgétaire proposée, en tenant compte des recommandations du Conseil d'orientation, des évaluateurs techniques indépendants et du secrétariat. Ces recommandations devront figurer au document de PN avant son achèvement.

Programme national de la République du Congo :	FAO	PNUD	PNUE
Total 4 000 000 \$US	1 368 262	1 813 188	818 550

11. Au vu de la proposition de préparation (RPP) du Sri Lanka, le Conseil approuve la demande de financement du PN pour un montant de 4 000 000 \$US, avec l'allocation budgétaire proposée, en tenant compte des recommandations formulées par le Conseil d'orientation, les évaluateurs techniques indépendants et le secrétariat. Ces recommandations devront figurer au document de PN avant son achèvement.

Sri Lanka Programme national :	FAO	PNUD	PNUE
Total 4 000 000 \$US	2 578 700	979 050	442 250

5^{ème} séance : Fonctions d'appui international

12. Le Conseil accueille favorablement les Principes et critères sociaux et environnementaux (PCSE) en tant que cadre d'orientation volontaire, et recommande que les travaux se poursuivent.

6^{ème} séance : Questions diverses et clôture de la réunion

13. Le Conseil prend note de la demande faite par la Bolivie d'insérer un addendum prévoyant la réaffectation des ressources du PN de Bolivie à l'élaboration et la mise en œuvre d'un mécanisme en vue de la gestion holistique et durable des forêts, et recommande :
 - a. Qu'une mission de haut niveau soit entreprise de toute urgence en Bolivie, avec la participation des représentants du Conseil d'orientation et du secrétariat du Programme ONU-REDD, dans le but de discuter la révision envisagée du PN.
 - b. Que la mission, sans attendre la prochaine réunion du Conseil, indique à ce dernier si les changements proposés s'inscrivent dans le mandat du Programme ONU-REDD. Le Conseil d'orientation décidera avant sa prochaine réunion s'il convient ou non d'inviter la Bolivie à présenter une version révisée de son PN à sa réunion suivante.
 - c. Dans le cas où un document révisé de PN serait présenté, celui-ci devra satisfaire toutes les conditions entourant un PN assortissant une demande de financement présentée au Conseil d'orientation.
14. Le Conseil demande au secrétariat de : (i) de diffuser de nouveau le cahier des charges de niveau 2 afin que les membres du Conseil d'orientation forment leurs commentaires ; et (ii) fasse circuler une révision des procédures adoptées pour élaborer et partager le cahier des charges de niveau 2.
 - a. À la suite de (i) et (ii) ci-dessus, le secrétariat diffusera une note de mise à jour rassemblant les commentaires reçus et conseillant le Conseil sur les étapes suivantes éventuelles.
 - b. Le Conseil demande qu'une séance d'information sur la niveau 2 soit organisée lors de sa neuvième réunion.¹
15. Le Conseil convient de tenir sa prochaine séance, la neuvième réunion du Conseil d'orientation, à Brazzaville, en République du Congo.

¹ Lors de la huitième réunion du Conseil d'orientation, un groupe de contact a été mis en place et chargé de proposer les termes de la décision relative au niveau 2 ; à l'exception de l'un de ses membres, l'ensemble du groupe de contact a agréé la décision telle qu'elle figure au présent compte-rendu. Dans sa version alternative, la décision se poursuivait par la formule suivante : "après quoi la question sera de nouveau examinée."

Introduction

Le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (Programme ONU-REDD) a tenu la huitième réunion de son Conseil d'orientation les 25 et 26 mars 2012 à Asunción, au Paraguay, suivie d'une réunion conjointe avec le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) et de celle de son Comité des participants. La réunion était coprésidée par M. Rodrigo Mussi Buzarquis, directeur de la Planification stratégique au secrétariat pour l'Environnement du gouvernement paraguayen, et M. Ibrahim Thiaw, directeur de la division de la Mise en œuvre des politiques environnementales (PNUE).

La réunion a rassemblé 117 participants (voir l'annexe 1). Le Conseil d'orientation a souhaité la bienvenue aux observateurs invités : la Finlande, le Mozambique, la Nouvelle-Zélande, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, l'Ouganda et l'Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies.

Tous les documents et présentations sont disponibles sur le [site Internet](#) et l'[espace coopératif de travail](#) du Programme ONU-REDD.

1^{ère} séance : Ouverture

Mot de bienvenue des coprésidents

En introduction à la réunion, M. Mussi Buzarquis a souhaité la bienvenue aux membres et observateurs (voir l'annexe 1), et les deux coprésidents ont remercié le gouvernement paraguayen d'accueillir la réunion à Asunción. Une bénédiction traditionnelle du peuple guarani a été donnée. M. Thiaw a noté qu'il s'agissait de la première réunion depuis la COP 17 de la CCNUCC à Durban, en Afrique du Sud, et qu'il importait que cette réunion rende compte du sens que revêtent les résultats de Durban pour le Programme ONU-REDD. Il a en outre indiqué que Rio+20, qui aurait lieu à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012, constituait une formidable occasion de faire la preuve du rôle de la REDD+ dans le développement durable et de la manière dont les forêts pouvaient contribuer à la sécurité alimentaire. M. Mussi Buzarquis a souligné la présence, outre des organisations de la société civile, des peuples autochtones et du secteur privé, des représentants de plus de 30 pays dans les réunions organisées cette semaine au Paraguay, faisant de cet événement un prélude à Rio+20.

Accueil officiel du gouvernement du Paraguay

M. Oscar Rivas, ministre et secrétaire exécutif de l'Environnement, a prononcé des mots de bienvenue en ouverture de la huitième réunion du Conseil d'orientation, indiquant que le Programme ONU-REDD était une initiative ambitieuse qui pouvait contribuer à la réalisation des buts et des rêves de durabilité et de développement. Il a rappelé aux membres du Conseil l'engagement ferme du Paraguay en faveur de la REDD+ et du Programme ONU-REDD, et la fierté que ressentait le Paraguay en accueillant une assemblée de grands penseurs et décideurs. Il a affirmé la nécessité de faire évoluer le bouquet énergétique en valorisant les sources renouvelables et durables, ajoutant que la conservation et la restauration des forêts allaient dans ce sens et, surtout, contribuaient à l'adaptation et au développement de tous les peuples de la planète et à la protection des droits de l'homme et de la Terre. Il a ensuite déclaré ouverte la réunion.

Examen des aspects opérationnels de la réunion

M. Mussi Buzarquis a présenté le partage des tâches convenu entre les coprésidents dans la direction de la réunion. Il a également rappelé que les décisions du Conseil d'orientation devaient reposer sur un consensus, et qu'il appartenait aux membres du Conseil d'orientation, dans leur participation, de laisser de côté tout intérêt particulier et de défendre les intérêts du Programme ONU-REDD dans son ensemble.

Décision du Conseil d'orientation

1. Le Conseil d'orientation adopte en l'état l'ordre du jour de sa septième réunion.

2^{ème} séance : Partage des informations et avancées

Aperçu des avancées et des évolutions majeures depuis la septième réunion du Conseil d'orientation

M. Yemi Katerere, chef du secrétariat du Programme ONU-REDD, Mme Thais Linhares-Juvenal, haute responsable auprès du secrétariat du Programme ONU-REDD, et Mme Clea Paz, administratrice de programmes auprès du secrétariat du Programme ONU-REDD, ont fait le point sur les les tmepts oftrs intervenus depuis la septième réunion du Conseil d'orientation. Ils ont notamment donné un aperçu de l'état d'avancement des 14 Programmes nationaux (PN), du soutien aux activités nationales de REDD+ et des fonctions d'appui international, et également fait le point sur les avancées concernant les décisions et demandes formulées lors de la septième réunion du Conseil d'orientation.

Ces exposés ont mis en lumière les réalisations du Programme ONU-REDD, synthétisées dans le Rapport annuel présenté par le bureau du FASM. Le Conseil d'orientation a été informé de l'avancement de l'exécution des décisions prises à sa septième réunion. Un point a été fait sur l'évaluation des besoins des pays et l'élaboration d'une feuille de route pour réexaminer le budget du PG (PG), toutes deux

appuyées par des groupes de travail mis en place par le Conseil. Un document de travail sur les bonnes pratiques des organes directeurs été distribué au Conseil, et il a été précisé que le cahier des charges applicable au niveau 2 était communiqué au Conseil. Enfin, les grandes lignes du document concernant le régime foncier ont été exposées pour avis.

Les exposés ont révélé que le Programme ONU-REDD comptait désormais 42 pays partenaires, dont 14 bénéficient d'un appui pour leur PN. Parmi ces derniers, 13 pays partenaires sont aujourd'hui entrés dans la phase de mise en œuvre, et le Nigeria devrait avoir finalisé et signé son document de PN d'ici le 13 avril 2012. Il a été précisé que les avancées des PN étaient évoquées dans le rapport intermédiaire annuel consolidé et les rapports respectifs de chaque pays joints en annexe. Sept demandes d'adhésion au Programme ONU-REDD ont été approuvées au cours de l'intersession par le Conseil : celles du Bénin, du Cameroun, du Chili, du Ghana, du Myanmar, du Sud Soudan et du Suriname.

Afin de poursuivre la programmation de nouveaux PN, le secrétariat a demandé au Conseil de renouveler le mandat du groupe de travail mis en place lors de sa cinquième réunion pour appuyer les efforts nationaux de programmation. Il a été demandé à chaque composante du Conseil d'orientation (pays, donateurs, société civile, peuples autochtones et organismes des Nations Unies) de désigner elle-même son représentant au sein du groupe de travail et d'informer le Conseil de son choix à l'issue de sa huitième réunion.

Les points forts du "Programme global 2009-2011" ont été exposés. L'appui ciblé fourni entre 2010 et 2011 a été présenté par résultat. Il a été signalé que les rapports relatifs à l'"Appui aux activités nationales de REDD+ – Programme global 2011-2015" s'articuleraient en trois volets, selon les trois principaux éléments qui le composent : l'appui aux efforts nationaux de REDD+, les fonctions d'appui international et le secrétariat.

Le secrétariat du Programme ONU-REDD a également demandé au Conseil d'orientation d'envisager de soumettre entre deux sessions le budget du secrétariat sur quatre mois (juillet-octobre 2012).

Commentaires du Conseil d'orientation

Le Conseil d'orientation a salué la présentation par le secrétariat des avancées et a formulé les remarques suivantes :

- a. Il s'est dit préoccupé par les faibles progrès réalisés dans certains PN et a réclamé que soient mentionnées dans le rapport d'étape du PN les mesures prises pour accélérer la mise en œuvre.
- b. Les demandes de modifications à apporter aux rapports du Viet Nam et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont suscité des discussions concernant les procédures d'élaboration de ces rapports nationaux au sein de chaque pays. Dans ce contexte, les préoccupations actuelles des

peuples autochtones d'Amérique Latine ont été articulées, concernant notamment : la question juridique des droits fonciers en Équateur, la non reconnaissance d'une organisation autochtone de premier plan en Bolivie, et la difficile mise en œuvre de la REDD+ là où les entreprises transnationales déboisent les terres. La question a été posée de savoir comment repérer et suivre l'évolution des préoccupations exprimées par la société civile ; la société civile est impliquée en Amérique Latine, mais sans réelle appropriation. Lors de l'élaboration des rapports nationaux, il faut également s'interroger sur la nécessité d'une évaluation indépendante de ces rapports et prendre en compte le rôle joué par le bureau du coordonnateur résident pour faciliter le dialogue entre les différentes parties prenantes nationales et donner une meilleure idée du contexte. Il a été proposé de traduire les annexes des rapports annuels nationaux dans la langue du pays ; pour le moment, ces annexes, qui contiennent d'importantes informations, ne sont disponibles qu'en anglais et seul le rapport principal est accessible dans les langues nationales.

- c. Les participants ont insisté sur l'urgence qu'il y a à procéder à un bilan du Conseil d'orientation.

Rapport intermédiaire annuel sur les avancées des activités mises en œuvre au titre du Fonds du Programme ONU-REDD et du Cadre de financement

Mme Mari Matsumoto, gestionnaire de portefeuille en chef au Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs du PNUD, a présenté le Rapport annuel intermédiaire sur les activités mises en œuvre dans le cadre du Fonds du Programme ONU-REDD (pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011) et le Fonds actualisé du Programme ONU-REDD. Les engagements des donateurs s'élevaient à 119 millions de dollars au 31 décembre 2011, dont 91 millions ont été transférés. Une somme de 108 millions de dollars a été attribuée à 13 PN, et 11 millions sont disponibles pour de nouveaux programmes. Le Programme compte actuellement quatre donateurs : le Danemark, le Japon, la Norvège et l'Espagne. Mme Matsumoto a également souligné que le portail du bureau du FASM fournissait des informations en temps réel sur les contributions et les dépenses. En outre, tous les rapports des programmes sont mis en ligne sur ce portail.

Commentaires du Conseil d'orientation

Les membres du Conseil d'orientation ont salué les rapports et le travail effectué pour améliorer le rendu de compte sur l'exécution des PN, notamment la pertinence d'une partie consacrée à l'analyse des avancées et des difficultés rencontrées, tout en soulignant dans le même temps combien il est essentiel que les rapports fournissent des informations précises et que des mesures soient prises à l'égard des pays connaissant des lenteurs d'exécution. Il a été suggéré que soient transmis au Conseil les

rapports de mission des organismes de l'ONU participants destinés aux pays qui accusent un retard dans la mise en œuvre.

Dans le cas d'un PN, l'attention a été attirée sur le problème que constitue la mauvaise coordination entre les gouvernements nationaux et les représentants des organismes de l'ONU au moment de la préparation des rapports annuels des PN, ce qui donne une idée fautive de l'état d'avancement de la mise en œuvre dans le pays. Il a été mentionné que les modifications suggérées par le gouvernement de PNG n'avaient pas été prises en compte par les organismes lors de la préparation du rapport. Il a également été indiqué que seule une petite partie du travail de REDD+ mené dans le pays était financée par le Programme ONU-REDD. Il a été noté que le gouvernement et le PNUD étaient prêts, d'ici la prochaine réunion du Conseil d'orientation, à travailler ensemble à l'élaboration de recommandations relatives aux bonnes pratiques pour rendre compte de l'exécution du PN.

Point d'information sur le FCPF

M. Benoît Bosquet, coordonnateur de l'équipe de gestion du fonds auprès du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), a fait le point sur les dernières évolutions et la prochaine réunion du Comité des participants (CP). Il a évoqué la collaboration des organismes dans l'évaluation des besoins des pays, la mise au point d'un modèle de RPP et l'élaboration d'orientations communes pour l'engagement des parties prenantes. Il a aussi mentionné l'avancement de l'étude en cours sur ce que signifie "être prêt pour la REDD+", sur l'initiative de partenaires multiples de prestation, et sur la fixation du prix et la méthodologie applicable aux fonds carbone. À l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité des participants, a-t-il ajouté, figurent l'examen des RPP du Guatemala et du Mozambique, un débat sur l'ensemble des mesures de préparation, et un débat stratégique sur la réponse à donner aux pays ayant déposé une demande de participation, sachant que 13 nouveaux pays ont demandé à participer au FCPF. Il a terminé en suggérant qu'ait lieu une autre réunion stratégique entre l'équipe du FCPF et le Programme ONU-REDD pour échanger sur les sujets en suspens et les nouveaux thèmes, ainsi que sur les pistes de collaboration.

Présentation des outils de communication et d'information

Mme Cheryl Rosebush, responsable de communication du secrétariat du Programme ONU-REDD, a présenté au Conseil d'orientation les outils de communication et d'information disponibles, conformément aux demandes formulées lors de la septième réunion du Conseil d'orientation. Elle a insisté sur la complémentarité entre les différents outils en ligne (www.un-redd.org et www.unredd.net) et les outils collectifs de communication destinés au grand public ou aux experts techniques. Elle a indiqué la possibilité de traduire les publications à la demande des pays. En réponse aux éclaircissements souhaités par les membres du Conseil d'orientation, le secrétariat confirme la

possibilité d'obtenir des traductions dans les langues locales et la tenue prochaine d'un débat interne sur la mobilisation des fonds.

Décisions du Conseil d'orientation

2. Le Conseil approuve la reconduction du groupe de travail d'appui aux efforts nationaux de programmation. Les composantes du Conseil ont chacune désigné en leur sein un représentant pour participer au groupe de travail, selon la répartition suivante : pays partenaires (Zambie) ; donateurs (Danemark) ; organismes des Nations Unies (PNUD) ; organisations de la société civile (IPAM) ; et populations autochtones (CORDS).
3. Le Conseil approuve la création d'un groupe de travail sur le bilan du Conseil d'orientation afin d'aider à la mise au point définitive du cahier des charges et de superviser l'exécution du bilan. Les composantes du Conseil ont désigné chacun deux représentants en leur sein pour participer au groupe de travail, selon la répartition suivante : pays partenaires (Papouasie-Nouvelle-Guinée et Viet Nam) ; donateurs (Japon et Norvège) ; organismes des Nations Unies (FAO et PNUE) ; organisations de la société civile (CAMV et Global Witness) et peuples autochtones (AMAN et UNPFII).
4. Le Conseil salue les améliorations apportées aux rapports des Programmes nationaux ONU-REDD (PN) et demande à ce que d'autres améliorations soient consenties en terme de coordination afin de garantir la prise en compte de l'ensemble des renseignements fournis par le gouvernement, les parties prenantes et les organismes de l'ONU, et de s'assurer de l'approbation préalable du coordonnateur résident des Nations Unies.
5. Le Conseil prend note de la nécessité d'aligner le budget du secrétariat avec celui du PG d'ONU-REDD (PG) et approuve la présentation entre deux sessions du budget du secrétariat sur quatre mois (de juillet à octobre).
6. Le Conseil prend note du Rapport annuel intermédiaire et du cadre de financement du Programme ONU-REDD présentés par le bureau du Fonds d'affectation spéciale multipartenaire (FASM).

3^{ème} séance : Questions stratégiques et politiques

Présentation des procédures pour bénéficier d'un appui ciblé

Mme Thais Linhares-Juvenal, haute responsable auprès du secrétariat du Programme ONU-REDD, a brièvement présenté les procédures à suivre pour les pays qui souhaitent bénéficier d'un appui ciblé dans le cadre du PG, comme exposé dans le document (UNREDD/PB8/2012/INF/7) distribué au Conseil d'orientation avant la réunion. Elle a précisé que l'appui ciblé se définissait à petite échelle et à la demande, et possédait un caractère technique ou consultatif. Il doit être proposé aux pays par les

organismes de l'ONU participants dans le cadre de l'un ou plusieurs des six domaines de travail du Programme ONU-REDD. L'appui ciblé est conçu pour combler les lacunes ou besoins spécifiques des pays qui ont élaboré, ou sont en train d'élaborer, une stratégie nationale de REDD+. Tous les pays partenaires du Programme ONU-REDD sont éligibles à un appui ciblé, sous réserve de la disponibilité des fonds et des priorités de programmation des domaines de travail. Les procédures de demande d'appui ciblé seront appliquées à dater de la huitième réunion du Conseil d'orientation. Mme Linhares-Juvenal a également indiqué qu'en sus de l'appui ciblé, les organismes des Nations Unies participants proposent aussi un appui aux PN. Les demandes devraient être adressées aux organismes des Nations Unies.

Remarques du Conseil d'orientation

Le Conseil d'orientation était satisfait de constater une clarification des procédures de demande d'appui ciblé dans le cadre du PG. Il a également été noté que c'était là un élément essentiel pour favoriser une appropriation du PG par les pays partenaires et apporter des éclaircissements quant à la disponibilité des ressources. Le Conseil a fait les suggestions suivantes :

- a. Envisager de rendre accessible aux pays partenaires les informations sur les ressources de l'appui ciblé dans le cadre du PG, afin qu'ils aient une bonne connaissance des ressources disponibles.
- b. Afin de contribuer aux planifications futures et à la révision du budget du PG, il serait utile de préciser quel pourcentage du budget du PG il est prévu d'affecter à l'appui ciblé.
- c. Clarifier ce qu'on entend par petite échelle et préciser quelles seront à l'avenir les contraintes budgétaires pour l'attribution d'un appui ciblé.
- d. Fournir des informations quant à la possibilité pour les peuples autochtones de bénéficier d'un appui ciblé, en sus des consultations plus larges des parties prenantes.

Présentation du projet de méthodologie pour l'évaluation des besoins des pays

Mme Thais Linhares-Juvenal, haute responsable auprès du secrétariat du Programme ONU-REDD, a fait un bref rappel historique concernant l'évaluation des besoins des pays, rappelant au Conseil d'orientation qu'a été créé un groupe de travail pour piloter l'élaboration et la mise en œuvre d'une évaluation des besoins des pays. L'objectif est d'identifier les besoins techniques, institutionnels et financiers des pays partenaires du Programme ONU-REDD, nécessaires pour mener à bien leur phase de préparation (les phases I et II de la REDD+ telles que les définissent les accords de Cancún). En outre, l'évaluation sera prise en compte dans la planification et la prise de décision du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD. Le Comité des participants du FCPF ayant lui aussi demandé à l'Équipe de gestion du fonds d'entreprendre un exercice similaire, les efforts ont été combinés et les deux secrétariats ont travaillé ensemble pour que les résultats de l'évaluation puissent être employés par les

deux initiatives - raison pour laquelle un représentant du FCPF a également été invité à la tribune sur ce point à l'ordre du jour. Les coprésidents ont informé le Conseil d'orientation que serait par la suite soumise à leur approbation la demande de révision du calendrier de l'évaluation des besoins des pays.

M. Harrison Kojwang, chef de l'équipe de consultants chargée de l'évaluation des besoins des pays, a présenté l'état d'avancement des travaux ainsi qu'une méthodologie détaillée afin de recueillir les remarques et recommandations du Conseil d'orientation. La méthodologie proposée se décline ainsi : (i) une estimation des besoins des 52 pays du Programme ONU-REDD et du FCPF en s'appuyant à la fois sur une analyse de la documentation existante et sur une enquête à distance conduite dans tous les pays et (ii) une évaluation approfondie des besoins d'un échantillon de six pays partenaires du Programme ONU-REDD. Les parties prenantes seront pleinement impliquées, aussi bien lors de l'évaluation générale, que lors de l'évaluation approfondie menée auprès d'un nombre restreint de pays. M. Kojwang a présenté sa collègue, Mme Gisela Ulloa, collaboratrice du projet. Elle a fait une démonstration de la matrice de réponses Excel qui servira de base à l'enquête à distance prévue dans le cadre de cette évaluation. La matrice de réponses pose des questions relatives aux besoins en capacités, en tenant compte de l'urgence de chaque besoin identifié et du mode d'appui privilégié. Le calendrier révisé, prévoyant la présentation au Conseil d'orientation ainsi qu'au Comité des participants du FCPF d'un avant-projet finalisé de l'évaluation, a été soumis à approbation : Distribution de l'enquête à distance à l'ensemble des pays du Programme ONU-REDD et du FCPF (avril 2012) ; visites dans les pays (avril 2012) ; présentation des premières conclusions au groupe de travail (15 mai 2012) ; distribution d'un premier projet de rapport (29 mai 2012) aux pays partenaires pour commentaires ; présentation du projet définitif au Conseil d'orientation et au Comité des participants (juin 2012) ; soumission au Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD pour une prise de décision intersession (juillet 2012). Il a été expliqué au Conseil d'orientation que, bien que la méthode ait été validée par le groupe de travail, les observations du Conseil d'orientation seront intégrées à mesure que progressera l'évaluation.

Commentaires du Conseil d'orientation

Le Conseil d'orientation a salué les avancées en matière d'évaluation des besoins des pays. Plusieurs membres du Conseil d'orientation se sont cependant demandé si le calendrier proposé n'était pas trop ambitieux, notamment le volet concernant l'engagement des parties prenantes à se prononcer sur l'évaluation. Les membres du Conseil d'orientation se sont également interrogés sur la sélection et la composition de l'échantillon de pays soumis à une évaluation approfondie. Les membres du Conseil d'orientation recommandent que les besoins identifiés soient examinés en fonction des priorités nécessaires pour parvenir au terme de la phase décrite dans les Accords de Cancún et que les différentes étapes de préparation des pays soient prises en considération. Le consultant a précisé que les pays sélectionnés pour l'évaluation approfondie ne bénéficieraient pas d'un traitement de faveur en

termes d'aide. Ils ont été sélectionnés en tant qu'échantillons représentatifs de divers contextes. Le secrétariat a également répondu à la question du mode de sélection des six pays soumis à une évaluation approfondie, en stipulant que, si la proposition initiale est d'engager la démarche avec ces six pays, la méthodologie pourrait être par la suite appliquée à un groupe de pays plus large. En ce qui concerne l'implication des parties prenantes dans le cadre du calendrier proposé, l'équipe de consultants a pris bonne note de cette préoccupation et a affirmé qu'elle ferait son possible pour garantir que l'opinion des parties prenantes soit prise en compte. Les consultants ont indiqué que les recommandations seraient prises en considération au fur et à mesure de la progression de l'évaluation ainsi que dans le rapport définitif. Le Conseil d'orientation a approuvé la révision des délais de réalisation de l'évaluation des besoins des pays.

État d'avancement du projet de feuille de route pour le réexamen du budget du PG

Mme Gry Solstad, du gouvernement norvégien, a présenté un projet de feuille de route pour le réexamen du budget du PG, au nom du groupe de travail (composé de la PNG, de la Norvège, de Global Witness, de la FAO et de l'UNPFII) mis en place par la septième réunion du Conseil d'orientation. Voici l'échéancier qui a été proposé : (i) mars 2012 – présentation de l'état d'avancement au Conseil d'orientation ; (ii) avril/mai 2012 – poursuite du travail sur les éléments de la feuille de route et transmission des observations pour l'évaluation des besoins des pays ; (iii) juin 2012 – restitution de l'évaluation des besoins des pays et présentation d'un projet de feuille de route à l'atelier du Conseil d'orientation ; (iv) juillet 2012 – finalisation de la feuille de route et soumission au Conseil d'orientation pour une prise de décision intersession ; (v) août/septembre 2012 – réexamen du budget du PG par les organismes, conformément à la feuille de route ; (vi) octobre 2012 – soumission du budget révisé au Conseil d'orientation. Mme Solstad a indiqué que les résultats du groupe de travail devraient permettre de proposer une démarche claire aux organismes pour le réexamen du budget du PG, et de fixer un ordre de priorité aux activités du PG lorsque les financements sont limités. L'oratrice a également sollicité les orientations du Conseil d'orientation concernant le calendrier de budgétisation du PG, la fréquence des révisions budgétaires et des approbations budgétaires, et l'application future de la feuille de route.

Commentaires du Conseil d'orientation

Le Conseil d'orientation a salué l'échéancier proposé pour le réexamen du budget du PG. Les membres du Conseil se sont montrés satisfaits du processus de réexamen annuel du budget trisannuel du PG, garant de transparence et d'une utilisation efficace des fonds en réponse aux besoins des pays. Les membres du Conseil se sont inquiétés de ce que la planification des futures attributions de fonds ne tienne pas suffisamment compte de la disponibilité limitée des fonds et de l'absence de nouveaux

donateurs. Il a ainsi été souligné que l'évaluation des besoins des pays risquait de dresser une longue liste de besoins, auxquels les fonds ne permettaient pas de répondre pour le moment. Le Bureau du FASM a répondu que, comparé à d'autres fonds, le Programme ONU-REDD avait utilisé son capital de manière très efficace et vu le nombre de ses donateurs augmenter régulièrement. Avec l'évaluation des besoins des pays, le Programme ONU-REDD dispose d'un argument de poids qui devrait nourrir une approche fondée sur la mobilisation ciblée des ressources, à destination des donateurs actuels et futurs.

Examen de solutions pour lutter contre le conflit d'intérêt et ajout au règlement intérieur d'une nouvelle clause sur le conflit d'intérêt

M. Yemi Katerere, chef du secrétariat du Programme ONU-REDD, a fait une présentation au Conseil d'orientation, en réponse à sa demande formulée lors de sa huitième réunion, de consigner les bonnes pratiques de gouvernance et de définir une règle en matière de conflits d'intérêt. Le document sur les bonnes pratiques a été diffusé au Conseil pour information. Pour ce qui est de la question du conflit d'intérêt, il a été proposé d'introduire une nouvelle clause dans le règlement intérieur et de demander aux membres du conseil de signer, une fois par an ou au moment de leur entrée au Conseil, un formulaire de déclaration de conflit d'intérêt.

Commentaires du Conseil d'orientation

Le Conseil d'orientation a salué la façon dont était traitée cette question. Plusieurs membres du Conseil d'orientation ont reconnu que cela établirait sans doute un précédent favorable, dont les autres programmes pourraient s'inspirer. Les membres du Conseil d'orientation ont formulé quelques recommandations. Ils ont ainsi proposé que le formulaire de déclaration soit signé à chaque réunion plutôt qu'une fois par an et que la clause insérée dans le règlement intérieur prenne en compte les deux cas de conflit d'intérêt, personnel et institutionnel.

Progression de la rédaction du document sur la propriété foncière par le Groupe consultatif indépendant

M. Jeffrey Hatcher, directeur des Programmes mondiaux au sein de l'Initiative des droits et ressources, représentant le Groupe consultatif indépendant, a présenté les grandes lignes du document proposé, ainsi que le processus de préparation et de révision, afin que le Conseil d'orientation puisse formuler des directives complémentaires. Ce document indépendant et non normatif a été commandé par la huitième réunion du Conseil d'orientation. M. Hatcher a soumis deux questions spécifiques à la discussion du Conseil d'orientation : (i) Le plan intègre-t-il les problématiques essentielles permettant de valoriser les efforts accomplis pour l'amélioration des droits fonciers, nécessaire à la REDD+ ; et (ii) le processus et l'échéancier proposés sont-ils acceptables ?

Commentaires du Conseil d'orientation

Le document proposé a reçu un accueil très favorable de la part de la majorité des membres du conseil, qui ont souligné l'importance capitale des droits fonciers dans le cadre de la REDD+. L'essentiel des observations du Conseil d'orientation porte sur la question de la valeur ajoutée du document proposé. Plusieurs membres du Conseil d'orientation ont fait observer l'abondance des travaux sur le sujet, en particulier les récentes Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, adoptées par la FAO. Il a été proposé de poursuivre ces travaux, puisqu'il peut être utile de se pencher sur cette problématique dans le contexte particulier du Programme ONU-REDD, mais il faudra veiller à éviter les doubles emplois et à s'appuyer sur les réflexions et les ressources existantes, en se concentrant sur le volet opérationnel plutôt que sur celui de la recherche. L'un des membres du Conseil d'orientation s'est demandé s'il était pertinent que la question des droits fonciers soit traitée par le PG, étant données la situation propre à chaque pays et la nécessité de prendre en compte cette question dans leur PN. L'observateur africain des PA au Conseil d'orientation a fait remarquer que dans de nombreux pays, les peuples autochtones ont d'ores et déjà une gestion positive des forêts, et qu'ils ont besoin d'être soutenus dans leur démarche par une sécurisation des droits fonciers ; des derniers doivent donc être placés au cœur des PN. Les membres du Conseil d'orientation ont recommandé, pour accroître la valeur ajoutée du document, d'y faire figurer certains aspects, notamment la question de l'égalité hommes-femmes, le coût qu'implique la prise en compte du problème foncier, les perspectives des pays et les enseignements en matière de droit foncier.

Pour résumer, le coprésident a indiqué que le travail sur le document relatif au droit foncier allait se poursuivre selon le calendrier proposé, afin qu'une version définitive puisse être présentée au Conseil d'orientation lors de sa prochaine réunion en octobre 2012.

Décisions du Conseil d'orientation

7. Le Conseil a accueilli favorablement la méthodologie d'évaluation des besoins des pays et approuvé le calendrier révisé.
8. Le Conseil a pris bonne note de l'insertion dans le Règlement intérieur et dans les Directives opérationnelles du Programme ONU-REDD d'une clause sur le conflit d'intérêt, rédigée comme suit :
 - a) *“Les membres du Conseil d'orientation bénéficiant directement des, ou ayant un intérêt personnel particulier, ou perçu comme tel, dans les projets/activités soumis à l'approbation du Conseil d'orientation doivent déclarer un (de) tel(s) conflit(s) d'intérêt, réel(s), perçu(s) ou potentiel(s), aux Coprésidents du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD, et s'abstenir de toute décision ou vote concernant le sujet impliquant ledit (lesdits) conflit(s).”*

b) Le Conseil d'orientation décidera en intersession de l'insertion de cette clause de déclaration d'intérêt dans le règlement intérieur et les directives opérationnelles du Programme ONU-REDD avant la fin du mois d'avril 2012.

9. Le Conseil a approuvé le formulaire de déclaration que les membres du Conseil d'orientation signeront lors de leur nomination ou du renouvellement de leur mandat au Conseil d'orientation. Au début de chaque réunion du Conseil d'orientation, le secrétariat annoncera la conformité des membres du Conseil d'orientation.

4^{ème} séance : Demandes de financements

Examen de la demande de la République du Congo d'un Programme national ONU-REDD

En tant que représentant du gouvernement de la République du Congo, M. Georges Boundzanga a présenté le PN de son pays et une demande de financement de quatre millions de dollars. Il a d'abord expliqué l'importance de la forêt dans ce pays, qui fait partie du bassin du Congo et où la forêt couvre 65% du territoire, avec un taux de déboisement de 0,08%. En tant que membre du FCPF, la République du Congo a conçu ce plan en 2010, et il a été approuvé par le FCPF en 2011. La demande d'appui au Programme ONU-REDD concerne la phase 1 jusqu'en 2014. Il a également insisté sur le fait que le processus de REDD+ était bien mené et très participatif. L'accent a été mis sur les quatre éléments clés de la proposition du pays : (i) Organisation et consultation (ii) : Préparation d'une stratégie de REDD+ (iii) : Élaboration d'un scénario de référence (iv) : Choix d'un système de MRV. M. Boundzanga a présenté le budget, en précisant que le gouvernement congolais l'avait co-financé à hauteur de 600 000 dollars, que le FCPF avait approuvé une contribution de 3,4 millions de dollars et que 4 millions de dollars étaient demandés au Programme ONU-REDD, d'où un écart d'environ 9 millions de dollars pour le financement des projets pilotes et les activités de terrain. Il a conclu en insistant sur la détermination de la République du Congo à entreprendre des réformes et investissements importants afin de se prémunir contre les risques liés à la mondialisation économique et s'acheminer vers une économie verte et un développement durable prenant en compte à l'avenir les préoccupations sociales, économiques et environnementales.

Remarques du secrétariat

Mme Clea Paz-Rivera, du secrétariat du Programme ONU-REDD, a résumé les conclusions des évaluateurs techniques indépendants et de l'examen par le secrétariat, et indiqué que le pays avait mis en place une coordination nationale pour la REDD+, ainsi qu'un nouveau groupe pour la société civile dont la structure et le fonctionnement ont été adoptés en détail au cours de l'atelier national de validation du projet de Programme ONU-REDD du pays. D'après le document de la République du Congo, la société civile a montré une forte appropriation du processus, et les évaluateurs ont souligné

les complémentarités avec le RPP de 2010. Depuis 2010, les processus de consultation élargie, y compris la réunion de validation du projet de Programme ONU-REDD, ont réuni plus de 100 participants issus des différents groupes de parties prenantes. Mme Paz a souligné la nécessité d'apporter des précisions sur les sources de cofinancement, notamment concernant le volet 4a ; et de consolider davantage la partie sur l'évaluation des risques, en y incluant les risques liés aux éventuelles instabilités politiques et sociales dans le pays et leurs conséquences sur le processus de REDD+. Mme Paz a achevé en recommandant que le Conseil d'orientation approuve la demande d'allocation de fonds et que les recommandations des évaluateurs soient intégrées au document définitif.

Commentaires du Conseil d'orientation

Le Conseil a félicité la République du Congo pour sa présentation et a loué la qualité du document. Le Conseil s'est félicité de ce que deux examinateurs indépendants sont également des membres du PCT ayant évalué le RPP de la République du Congo en 2010, et de l'approche inclusive et participative des plateformes rassemblant diverses parties prenantes. Plusieurs membres du Conseil ont exprimé des interrogations quant au budget, aux écarts de financement existants et au cofinancement, notamment pour le volet 4. Un membre du Conseil a réclamé des explications approfondies sur le traitement des groupes marginalisés, tandis qu'un autre s'interrogeait sur la façon dont fonctionnerait la REDD+ dans un contexte où le taux de déboisement était aussi faible. Un autre membre du Conseil s'est demandé comment la République du Congo allait coordonner les processus des PCSE du Programme ONU-REDD et de l'EESS du FCPF. Le représentant de la société civile s'est également demandé dans quelle mesure il était possible de passer d'une identification des menaces à la mise en œuvre d'actions concrètes. Il s'est également posé la question de la capacité à faire appliquer les lois et des conséquences environnementales de l'abattage illégal.

Recommandations du Conseil d'orientation

Le Conseil a ordonné que les recommandations spécifiques suivantes soient intégrées au document de PN :

- a. Expliciter plus avant la façon dont les objectifs seront atteints si les besoins en cofinancement ne sont pas comblés, et préciser où se situent les écarts de financement-
- b. S'assurer que soit poursuivie une forte implication des parties prenantes, et en particulier des groupes marginalisés.
- c. Clarifier la façon dont le volet MRV se rattache au travail du CBFF et quelle est la valeur ajoutée du fonds national de petites subventions, étant donnée l'existence du fonds de petites subventions du CBFF.

- d. Prendre en compte la question du droit foncier dans l'élaboration d'une stratégie de REDD+, en particulier pour les peuples autochtones, et en proposant notamment des solutions alternatives aux communautés locales.
- e. Prévoir de fournir plus de détails sur ce qui est prévu pour obtenir le CLIP.
- f. Envisager la façon de gérer les différentes filières de financement et d'assurer la coopération des donateurs.
- g. Ajouter une annexe qui explique le travail plus large en cours, financé par d'autres fonds, comme par exemple les coûts pris en charge par des financements distincts de MRV.
- h. Détailler la façon de s'y prendre pour faire appliquer les lois et suivre les répercussions sociales sur le terrain et préciser comment seront organisées les concessions forestières industrielles.
- i. Pendant la révision du document de PN, insister davantage sur les liens entre les sous composantes du RPP FCPF et les proposition du Programme ONU-REDD, pour une meilleure lisibilité.

Examen des demandes de Programme national ONU-REDD du Sri Lanka

M. Anura Sathurusinghe, représentant le Gouvernement du Sri Lanka, a présenté le PN du pays et une demande de financement de 4 millions de dollars. Il a d'abord livré un bref aperçu de l'historique du Programme, en insistant sur les principaux facteurs de déboisement et de dégradation des forêts. Il a également évoqué la présence de plusieurs communautés de peuples autochtones au Sri Lanka, la plus importante comptant 400 000 individus. M. Sathurusinghe a aussi fait un historique de l'implication des parties prenantes dans la préparation du Programme, en précisant que l'atelier de validation avait rassemblé plus de 75 personnes. Il a en outre insisté sur les résultats escomptés du Programme et sur les mécanismes de gestion, avant de préciser que le pays ne disposait plus que de cinq mois pour remettre le document et que, bien que cela ne soit pas indiqué dans le document de RPP, son gouvernement s'était engagé à co-financer la mise en œuvre du RPP à hauteur de 300 000 dollars.

Remarques du secrétariat

Mme Clea Paz-Rivera, du secrétariat du Programme ONU-REDD, a résumé les résultats des évaluations techniques indépendantes et de l'examen du secrétariat, et souligné que le RPP reflétait une appropriation manifeste dans les secteurs gouvernementaux de l'environnement de la forêt. Comme l'ont recommandé les évaluateurs, le renforcement des capacités devrait faire partie intégrante de la mise en œuvre du RPP. Elle a souligné le processus étayé d'implication des parties prenantes au cours de la préparation du RPP, auquel ont participé les ONG et le peuple autochtone vedda. Les ONG et les organisations communautaires ont été impliquées au travers de consultations régionales et associées à l'identification des facteurs du déboisement. Sur le plan du financement, elle a souligné que le projet ne

mentionnait pas de co-financement (y compris des contributions en nature), et recommandé de remédier à cette lacune afin d'illustrer l'engagement du gouvernement à soutenir et poursuivre les efforts appuyés par le Programme, ainsi que de mettre en place des dispositions pour parvenir à une véritable unité de gestion de projet (UGP). Le secrétariat a en outre recommandé d'explicitier les stratégies pour surmonter les principales difficultés, en particulier l'absence de mécanisme précis de gestion environnementale, et les effets sur la propriété formelle et informelle et les droits dans la REDD+ au Sri Lanka. Le Programme devrait être coordonné avec les projets de reconstruction post-conflit dans le pays. Mme Paz a terminé en recommandant que le Conseil d'orientation approuve la demande de financement, indiquant que les évaluateurs indépendants avaient formulé d'importantes recommandations qui devraient être intégrées au document avant signature, tout en reconnaissant que certaines recommandations étant pertinentes dans le cadre de la phase opérationnelle et requièrent d'aborder la question des ressources.

Remarques du Conseil d'orientation

Le Conseil a félicité la République du Sri Lanka pour sa présentation et loué les progrès accomplis. Des membres du Conseil ont demandé des éclaircissements sur la façon dont sera traité le problème des facteurs de déboisement et des droits fonciers. Ils ont également souhaité que soit identifié l'auteur du document et les personnes consultées, afin d'illustrer l'appropriation nationale. Un membre du Conseil a demandé des éclaircissements sur la façon dont fonctionnerait la REDD+ étant donné le faible taux de déboisement, et un autre a souligné la nécessité d'harmoniser la formulation du texte avec les décisions de Cancún. Le représentant de la société civile au Conseil d'orientation a relevé avec inquiétude que des membres de la société civile avaient été exclus des consultations nationales ultérieures après avoir exprimé des réserves à l'égard de la REDD+ au vu des expériences d'autres pays. Un membre du Conseil a également évoqué la nécessité de prendre en compte, en plus du rôle des jardins privés, celui des mangroves et un autre a demandé des informations complémentaires sur le partage proposé des avantages.

Recommandations du Conseil d'orientation

Le Conseil a ordonné que les recommandations spécifiques suivantes soient intégrées au document de PN :

- a. Expliciter la manière dont se sont organisées les OSC pour participer à la présentation et à la mise en œuvre du RPP.
- b. Expliciter l'harmonisation de la REDD+ avec les autres politiques et mesures relatives à la forêt afin de répondre aux difficultés soulevées par la gestion durable des forêts dans le pays, la REDD+ ne pouvant le faire seule.

- c. Apporter des éclaircissements sur les facteurs de déboisement, y compris leurs liens avec les facteurs extérieurs à la forêt.
- d. Apporter des éclaircissements sur la manière dont sera abordée la propriété foncière.
- e. Clarifier la formulations des résultats pour qu'elles soient en cohérence avec les décisions de la COP de la CCNUCC, y compris les références à la "participation pleine et effective" des parties prenantes, l'emploi du terme "testé" associé aux niveaux de référence des émissions, et le vocabulaire du volet MRV.
- f. Étoffer la partie sur l'évaluation des risques, concernant les risques éventuels et la façon dont ils seront abordés.
- g. Garantir la mise en place rapide du comité multipartite.
- h. Préciser dans la partie sur les MRV si le programme vise à mettre en place ou à concevoir un mécanisme de MRV.
- i. Expliciter davantage le scénario d'après-guerre et ses implications en terme de déboisement futur au Sri Lanka.
- j. Envisager d'explicitier le rôle des mangroves, qui revêtent une importance particulière au Sri Lanka.

Décisions du Conseil d'orientation

10. Au vu de la proposition de préparation (RPP) de la République du Congo, le Conseil approuve la demande de financement du PN d'un montant de 4 000 000 \$US, avec l'allocation budgétaire proposée, en tenant compte des recommandations du Conseil d'orientation, des évaluateurs techniques indépendants et du secrétariat. Ces recommandations devront figurer au document de PN avant son achèvement.

Programme national de la République du Congo :	FAO	PNUD	PNUE
Total 4 000 000 \$US	1 368 262	1 813 188	818 550

11. Au vu de la proposition de préparation (RPP) du Sri Lanka, le Conseil approuve la demande de financement du PN pour un montant de 4 000 000 \$US, avec l'allocation budgétaire proposée, en tenant compte des recommandations formulées par le Conseil d'orientation, les évaluateurs techniques indépendants et le secrétariat. Ces recommandations devront figurer au document de PN avant son achèvement.

Sri Lanka Programme national :	FAO	PNUD	PNUE
Total 4 000 000 \$US	2 578 700	979 050	442 250

5^{ème} séance : Fonctions d'appui international

Examen des PCSE du Programme ONU-REDD

Le Dr. Barney Dickson, directeur du programme Changement climatique et Biodiversité au Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE, a présenté les principes et critères sociaux et environnementaux (PCSE), en prêtant une attention particulière au contexte de leur élaboration, mentionnant le processus de consultation dont ils ont été l'objet, leur objet et les travaux ultérieurs qu'il conviendra d'entreprendre sur les PCSE, notamment l'élaboration de l'outil sur les avantages et les risques (OAR), l'articulation des PCSE avec les autres outils et instruments du Programme ONU-REDD, ainsi que les liens avec les processus du FCPF et les REDD+ normes sociales et environnementales REDD+ (REDD+ SES).

Il a souligné le long processus de consultation public poursuivi au second semestre 2011, débouchant sur un atelier organisé à Genève en février 2012, à l'occasion duquel ont été évoqués les commentaires reçus. Les débats ont permis de dégager des suggestions pour la version soumise à l'approbation du Conseil d'orientation lors de sa huitième réunion.

Il a été précisé que les PCSE étaient destinés à : i) orienter la formulation du PN, leur révision et leur cadre de suivi et de notification ; et ii) aider les pays dans l'élaboration de leurs systèmes nationaux de garanties conformément à la CCNUCC. Il a en outre été indiqué que les PCSE étaient conformes aux traités, conventions et déclarations des Nations Unies, et mettaient en œuvre des politiques et procédures de l'ONU. Concernant les liens avec d'autres outils et directives du Programme ONU-REDD, une dimension potentielle des PCSE a été soulignée : celle d'enrichir les évaluations participatives de la gouvernance (PGA) et renforcer les orientations sociales et environnementales produites par le Programme, comme les lignes directrices concernant l'engagement des parties prenantes et le consentement libre, informé et préalable (CLIP). Les liens avec d'autres initiatives ont également été explorés. Il a été relevé que les PCSE pouvaient contribuer au processus d'EESS en attirant l'attention sur des aspects propres à la REDD+. Concernant le lien avec l'initiative REDD+ SES de la CCBA (Alliance Climat, Communauté et Biodiversité) et CARE International, une coordination aura lieu au niveau des pays et par le biais d'échanges sur le plan politique. L'intervenant a également décrit succinctement les étapes suivantes : mettre à jour la version actuelle de l'OAR conformément aux PCSE modifiés ; poursuivre l'adaptation de l'OAR et élaborer d'autres outils à l'appui de l'application des PCSE, selon les besoins ; expérimenter les PCSE et l'OAR en vue de diverses applications ; élaborer une orientation précise sur l'application conjointe de l'ensemble d'outils du Programme ONU-REDD ; et continuer d'œuvrer pour formaliser l'articulation du FCPF et de REDD+ SES.

Commentaires du Conseil d'orientation

Les membres du Conseil d'orientation ont salué la présentation sur les PCSE et loué les travaux entrepris. Pendant les échanges de commentaires, il a été suggéré que les PCSE soient mis en concordance avec la CCNUCC. Les membres du Conseil ont également insisté sur les difficultés auxquelles étaient confrontés les pays REDD+ dans l'élaboration de leurs systèmes de garanties, et souligné qu'il importait de coordonner les diverses initiatives (EESS, REDD+ SES et PCSE) afin de dégager une orientation claire. Les membres ont aussi affirmé qu'il fallait, dans l'application des PCSE, prendre en compte les situations nationales et être disposé à mettre en œuvre les systèmes de garanties à la lumière des commentaires et des enseignements des pays. D'autres membres du Conseil ont relevé qu'il importait d'entériner les travaux consentis jusqu'ici sur les PCSE afin de permettre aux pays de lancer la mise en œuvre.

Une discussion s'est ensuivie, durant laquelle il a été noté que si les PCSE tendaient à être harmonisés avec les garanties de la CCNUCC, ils n'avaient pas vocation à l'exhaustivité, et que, en tant que cadre d'orientation pour les pays, ils n'étaient pas juridiquement contraignants. Il a également été relevé que les travaux sur les outils de soutien et les révisions ultérieures pouvaient être poursuivis sur la base des renseignements reçus des pays appliquant les directives. Les pays membres du Conseil ayant un PN en cours de mise en œuvre et ayant expérimenté l'outil ont témoigné qu'il contribuait favorablement à guider le pays dans les premiers stades de la formulation du PN.

Ces éclaircissements étant apportés, le Conseil a approuvé ces PCSE comme cadre d'orientation du Programme ONU-REDD. Concernant le futur programme de travail en vertu de ces PCSE, les recommandations suivantes ont été émises :

- a. La conformité des PCSE avec les accords conclus sous l'égide de la CCNUCC devra être étayée, et la prise en compte de l'ensemble des garanties devra être assurée.
- b. La coordination et la cohérence avec les normes et garanties d'autres initiatives, comme le FCPF, CCBA/Care International et les REDD+ SES devra être assurée afin d'éviter les doublons dans les travaux des pays en faveur de la REDD.
- c. Garantir que les outils répondent aux besoins des pays REDD+.
- d. Veiller à ce que les circonstances nationales soient reconnues dans l'application des PCSE.
- e. Prévoir la possibilité que des commentaires soient exprimés sur l'élaboration des outils alors que les pays commencent à employer les PCSE et l'OAR.
- f. Apporter davantage de précisions et d'orientations sur les dispositions administratives nécessaires à la protection des droits fonciers.

- g. Préciser plus avant l'application et la concrétisation dans le pays et sur le terrain des critères, qui peuvent être considérés comme une occasion de poursuivre l'harmonisation de l'approche avec les efforts du FCPF.

Bilan de l'avancement du suivi et de l'information pour la REDD+

M. Danilo Mollicone, de la FAO, a fait le point sur l'état d'avancement du "rapport sur le suivi et l'information aux fins de la REDD+", commandé par Conseil d'orientation lors de sa sixième réunion. Il a annoncé que l'élaboration de la version préliminaire du document sur le suivi et le MRV pour la fonction d'atténuation de la REDD+ avait bien avancé, et qu'il serait bientôt transmis au Conseil pour observations intersessions. Il a aussi déclaré que les travaux sur le suivi et l'information pour la REDD+ s'inscrivaient à présent dans une approche globale des exigences pesant sur la mise en œuvre de la REDD+, comprenant trois composantes principales : le suivi des activités forestières, l'information pour la mise en œuvre et le suivi de la REDD+, et le MRV pour la fonction d'atténuation de la REDD+, ce dernier volet étant l'objet principal de sa présentation. M. Mollicone a insisté sur l'importance du paragraphe 73 de l'accord de Cancún, prescrivant le MRV&M. Il a brièvement présenté les technologies disponibles pour les systèmes de suivi et de MRV, indiquant les activités susceptibles d'être mises en œuvre d'emblée en recourant à la technologie existante.

État de la question du consentement libre, informé et préalable (CLIP) et du mécanisme de financement dans le Programme ONU-REDD

M. Charles McNeil, représentant le PNUD, a dressé un tableau des prochaines étapes de l'élaboration des lignes directrices du Programme ONU-REDD sur le consentement libre, informé et préalable (CLIP) ; des progrès des pays possédant des activités en cours en faveur du CLIP ; et de l'élaboration des principes applicables aux mécanismes de plaintes au niveau national, dans sa version préliminaire. Selon M. McNeil, même si la REDD n'a pas encore d'effet, la préparation et la sensibilisation ne peuvent attendre. Il a décrit les travaux entrepris par de nombreux pays déjà engagés en faveur du CLIP, et montré qu'un large éventail d'institutions avait déjà commencé de formuler des commentaires. Ces avis et recommandations ont déjà, pour une bonne part, été abordés au cours de l'atelier d'experts à Genève en février 2012. À la lumière de tous ces commentaires, les lignes directrices sont en cours de révision, et une nouvelle version est à attendre pour la fin du mois d'avril 2012.

Décision du Conseil d'orientation

12. Le Conseil accueille favorablement les Principes et critères sociaux et environnementaux (PCSE) en tant que cadre d'orientation volontaire, et recommande que les travaux se poursuivent.

6^{ème} séance : Questions diverses et clôture de la réunion

Le Conseil d'orientation demande qu'une séance d'information ait lieu lors de sa prochaine réunion, sur les actions du Programme ONU-REDD en faveur de l'intégration de l'égalité des sexes dans la REDD+.

Afin de prolonger le débat sur les actions prises pour les PN moins efficaces, suggestion a été faite que le groupe de travail sur les PN s'empare de cette question et formule ses éventuelles recommandations dans un rapport remis au Conseil d'orientation lors de sa neuvième réunion.

Programme national de Bolivie

Le deuxième jour de la réunion du Conseil d'orientation, une lettre de M. Felipe Quispe Quenta, ministre de l'Environnement et de l'Eau du gouvernement de Bolivie a été reçue par le Conseil, annonçant :

“Si l'État plurinational de Bolivie n'est pas opposé à la mise en œuvre de la REDD+ dans d'autres pays, le mécanisme susmentionné [“approche conjointe pour l'atténuation et l'adaptation en faveur de la gestion holistique et durable des forêts”] se substitue la REDD+ en Bolivie ; pour cette raison, nous vous demandons s'il est possible d'insérer un addendum afin d'affecter les ressources financières du Programme ONU-REDD en Bolivie à l'élaboration et à la mise en œuvre du mécanisme pour une gestion holistique et durable des forêts.”

Le représentant observateur pour la Bolivie auprès du Conseil a fait valoir que le pays était désireux de mettre en œuvre le PN, mais rejetait la REDD du fait de l'opposition du gouvernement à l'économie de marché. Il a ajouté que le changement sollicité était le fruit d'une collaboration avec les populations autochtones et les organisations de la société civile, invitant les membres du Conseil à se rendre en Bolivie pour en apprendre plus. M. Yemi Katerere a remarqué que l'on constatait très peu de progrès dans l'avancement du PN depuis que la Bolivie était passé en phase de mise en œuvre. Il a indiqué que toute modification d'un PN nécessitait l'approbation du Conseil .

Les membres du Conseil d'orientation ont accepté l'invitation à envoyer une mission de haut niveau en Bolivie, l'occasion d'engager un débat avec toutes les parties prenantes boliviennes sur la mise en œuvre du PN et la reformulation demandée par le gouvernement. Le Conseil d'orientation a prié la mission d'indiquer si la nouvelle proposition entrerait dans le cadre des compétences du Programme ONU-REDD. Les membres du Conseil se sont également dits ouverts à l'idée d'une nouvelle proposition de la Bolivie, indiquant que cette démarche était conforme à l'idée selon laquelle les PN étaient placés sous le contrôle des pays. Une équipe de mission réunissant les membres du Conseil d'orientation et les entités que représentent les observateurs a été proposée. La COICA et l'IPAM ont fait part de leur souhait de participer à la mission. La tâche a été confiée au Danemark, à l'Équateur, au PNGEFF et au PNUD d'assurer le suivi et de proposer la composition de l'équipe. Le secrétariat facilitera la

préparation de cette mission de haut niveau, qui devra se tenir dans les plus brefs délais. Le rapport de mission formulera des recommandations à l'intention du Conseil d'orientation et jettera les bases des actions pour l'avenir.

Modalité de financement de niveau 2 - cahier des charges

Le Conseil d'orientation a insisté sur l'importance que revêtait la modalité de financement de niveau 2, dotée de suffisamment de souplesse pour collecter des fonds et élargir la base de financement du Programme ONU-REDD. L'un des membres du Conseil d'orientation s'est inquiété de la procédure employée pour élaborer le cahier des charges. Le secrétariat note que le niveau 2 avait été défini dans la stratégie du Programme ONU-REDD entérinée en réunion du Conseil d'orientation, et qu'elle avait depuis fait l'objet de débats dans plusieurs réunions du Conseil. Le secrétariat a également rappelé qu'il avait été chargé, à la septième réunion du Conseil d'orientation à Berlin, de communiquer le cahier des charges au Conseil après sa finalisation le 1^{er} mars 2012, conformément au délai de 10 jours applicable aux documents du Conseil d'orientation.

Point d'information sur la REDD+ en Mongolie, au Paraguay et au Soudan

Les gouvernements de Mongolie et du Soudan ont sollicité la possibilité de faire brièvement état des efforts de REDD+, le Paraguay demandant à présenter un rapport d'étape sur son PN.

Mongolie

Dans sa présentation, Mme Majig Tungalag, représentante de Mongolie, a proposé un descriptif des principales ressources forestières de la Mongolie, précisant l'emplacement de ces forêts. La présentation a porté en priorité sur les forêts boréales de la Mongolie, appuyée par des renseignements relatifs à la situation socio-économique, notamment ses effets sur les forêts. Mme Tungalag a rappelé que le gouvernement de Mongolie était déterminé à inverser sa trajectoire de développement en faveur d'une économie verte. Elle a décrit les mesures de préparation prises à ce jour, ainsi que la feuille de route, précisant les coûts prévisionnels de la phase 1 et de la proposition du gouvernement. Mme Tungalag a conclu en évoquant les efforts consentis pour accroître la coopération avec d'autres initiatives et pour mobiliser des ressources.

Paraguay

Les trois signataires nationaux du PN (SEAM, INFONA et FAPI) ont évoqué le bilan du Paraguay, présentant la feuille de route pour l'atelier de démarrage, insistant particulièrement sur l'importance que revêt la phase de préparation dans le renforcement des capacités de l'État et l'instauration d'une confiance dans le cadre institutionnel du Programme. Les premiers résultats des avantages multiples et du système de suivi, dégagés par le gouvernement par le biais d'un renforcement des capacités et

d'ateliers techniques, ont été présentés. La FAPI a souligné combien il importait de renforcer la coordination parmi les organisations non gouvernementales, mais aussi parmi les entités gouvernementales. Des travaux collaboratifs sont en cours pour parvenir à une compréhension commune des garanties.

Soudan

Mme Sayeda Ali Ahmed Khalil, du Soudan, a fait le point sur les travaux de ce pays, décrivant les forêts du Soudan, leur état de conservation, leur poids économique et les principaux facteurs de déboisement. Le Soudan a accompli des progrès significatifs, ébauchant des définitions en matière forestière, révisant l'inventaire forestier, rassemblant des données pour la REDD+, expérimentant les PCSE et progressant dans l'élaboration d'un Plan national d'adaptation. Le Soudan s'est fixé les priorités suivantes : sensibilisation à la REDD+ et aux changements climatiques, à la gouvernance pour le mécanisme de REDD+, aux PA et à l'égalité des sexes ; cartographie de l'emploi des terres, des forêts et de la biodiversité ; et réalisation d'une analyse des coûts d'opportunité prenant en compte les usages forestiers alternatifs.

Le Conseil d'orientation prend note des progrès significatifs accomplis en Mongolie, au Soudan et au Paraguay.

Planification de la prochaine réunion

Lors de la septième réunion du Conseil d'orientation, la République du Congo avait formellement proposé d'accueillir la réunion du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD. Le secrétariat engage le Conseil à accueillir favorablement cette invitation, et le Conseil ne s'y oppose pas.

Le Conseil demande au secrétariat de fournir des informations sur le coût et l'empreinte carbone de l'organisation de sa huitième réunion. Le délégué de la CCNUCC a annoncé que l'emploi de crédits liés au boisement et au reboisement pourrait être envisagé pour compenser les émissions carbone en vue de la prochaine réunion du Conseil d'orientation.

Récapitulatif des décisions et conclusions

Les coprésidents ont récapitulé les propositions de décisions prises par le Conseil d'orientation. Aucune objection n'a été soulevée. Les décisions seront reprises dans le projet de compte-rendu de la réunion, qui sera diffusé pour examen à tous les participants et pour approbation des membres.

Décisions du Conseil d'orientation

13. Le Conseil prend note de la demande faite par la Bolivie d'insérer un addendum prévoyant la réaffectation des ressources du PN de Bolivie à l'élaboration et la mise en œuvre d'un mécanisme en vue de la gestion holistique et durable des forêts, et recommande :
- d. Qu'une mission de haut niveau soit entreprise de toute urgence en Bolivie, avec la participation des représentants du Conseil d'orientation et du secrétariat du Programme ONU-REDD, dans le but de discuter la révision envisagée du PN.
 - e. Que la mission, sans attendre la prochaine réunion du Conseil, indique à ce dernier si les changements proposés s'inscrivent dans le mandat du Programme ONU-REDD. Le Conseil d'orientation décidera avant sa prochaine réunion s'il convient ou non d'inviter la Bolivie à présenter une version révisée de son PN à sa réunion suivante.
 - f. Dans le cas où un document révisé de PN serait présenté, celui-ci devra satisfaire toutes les conditions entourant un PN assortissant une demande de financement présentée au Conseil d'orientation.
14. Le Conseil demande au secrétariat de : (i) de diffuser de nouveau le cahier des charges de niveau 2 afin que les membres du Conseil d'orientation forment leurs commentaires ; et (ii) fasse circuler une révision des procédures adoptées pour élaborer et partager le cahier des charges de niveau 2.
- c. À la suite de (i) et (ii) ci-dessus, le secrétariat diffusera une note de mise à jour rassemblant les commentaires reçus et conseillant le Conseil sur les étapes suivantes éventuelles.
 - d. Le Conseil demande qu'une séance d'information sur la niveau 2 soit organisée lors de sa neuvième réunion.²
15. Le Conseil convient de tenir sa prochaine séance, la neuvième réunion du Conseil d'orientation, à Brazzaville, en République du Congo.

² Lors de la huitième réunion du Conseil d'orientation, un groupe de contact a été mis en place et chargé de proposer les termes de la décision relative au niveau 2 ; à l'exception de l'un de ses membres, l'ensemble du groupe de contact a agréé la décision telle qu'elle figure au présent compte-rendu. Dans sa version alternative, la décision se poursuivait par la formule suivante : "après quoi la question sera de nouveau examinée."

Annexe 1 : Liste des participants

Country/Org.	First names	Last name
Aliansi Masyarakat Adat Nusantara (AMAN)	Pasang	Sherpa
Bolivie	Waldo	Mendizabal
Cambodge	Vathana	Khun
Cambodge	Kamnap	Phan
Centre d'Accompagnement des Autochtones Pygmées et Minoritaires Vulnérables (CAMV)	Pacifique	Mukumba
Convention sur la biodiversité	Tim	Christophersen
Centro Mocovi "lalek Lav'a", Argentine	Ariel	Julio Araujo
Chili	Angelo	Sartori
Coordinadora de las Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica (COICA)	Diego Ivan	Escobar Guzman
Coordinadora de las Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica (COICA)	Christopher William	Meyer
Consultant/Programme ONU-REDD	Harrison	Kojwang
Consultant/Programme ONU-REDD	Gisela	Ulloa
Community Research and Development Services (CORDS)	Lekumok	Kironyi
Costa Rica	Oscar	Sánchez
République démocratique du Congo	Brigitte	Ekaka Eale
Danemark	Michael	Speirs
Équateur	Carola Aracelly	Borja Osorio
Commission européenne	Michael	Bucki
FAO	Peter	Holmgren
FAO	Mette	Loyche Wilkie
FAO	Eduardo	Mansur
FAO	Danilo	Mollicone
FAO	Alberto	Sandoval
FAO	Tiina	Vahanen
FAO	Jorge	Meza
Finlande	Markku Tapani	Aho
Ghana	Robert	Bamfo
Global Forest Coalition	Simone	Lovera
Global Witness	Chloe	Fussell
Global Witness	Richard Brent	Jacobsen
Groupe consultatif Indépendant sur les Forêts, les Droits et le Changement Climatique	Jeffrey	Hatcher
Groupe consultatif Indépendant sur les Forêts, les Droits et le Changement Climatique	Andy	White
Groupe consultatif Indépendant sur les Forêts, les Droits et le Changement Climatique	Crystal	Davis
Indigenous Peoples Representative, Panama	Oneel	Masardule

Indonésie	Ari	Sylva
Instituto de Pesquisa Ambiental da Amazônia (IPAM)	Mariana	Christovam E Silva
Japon	Rikiya	Konishi
Japon	Midori	Murayama
La Comisión de Pueblos Indígenas, Argentine	Egidio	Roberto Garcia
Mexique	Gabriela	Alonso Mendieta
Mexique	Jose Carlos	Fernandez
Mongolie	Majig	Tungalag
Mozambique	Yasuko	Inoue
Mozambique	Joaquim	Macuacua
Bureau du FASM	Bisrat	Akilu
Bureau du FASM	Mari	Matsumoto
Népal	Resham	Dangi
Nouvelle-Zélande	Conrad	George
Nigéria	Salisu	Dahiru
Norvège	Ronny	Hansen
Norvège	Gry-Asp	Solstad
Norvège	Monica	Svenskerud
Norvège	Leif Tore	Trædal
Organización Indígena del Pueblo Qom (Toba)	José Maria	Duet
Organización Indígena del Pueblo Qom (Toba)	Angela	Vallejos
Panama	Alexis	Baules
Panama	Eric	Rodriguez Rivera
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Federica	Bietta
Paraguay	Hipolito	Acevei
Paraguay	Isabel	Basualdo
Paraguay	María José	López
Paraguay	Jorge	Martínez
Paraguay	Rodrigo	Mussi
Paraguay	Graciela	Ocariz
Paraguay	Mirta	Pereira
Paraguay	H.E.Oscar	Rivas
Paraguay	Federico	Schroeder
Paraguay	Alberto	Vazquez
Pérou	Kenneth	Penalta
L'Eco-Forestry Forum de Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNGEFF)	Kenn	Mondiai
République du Congo	Georges	Boundzanga
République du Congo	Gervais Ludovic	Itsoua Madzou
République du Congo	Jacques	Ongotto
Espagne	Nicola	Bugatti
Espagne	Juan Enrique	García Yuste
Sri Lanka	Anura	Sathurusinghe
Soudan	Sayeda	Ali Ahmed Khalil

Tanzanie	Felician	Kilahama
Tanzanie	Evarist	Nashanda
Ouganda	Mwebesa	Athieno Margaret
Ouganda	Xavier	Mugumya
PNUD	Tim	Clairs
PNUD	Estelle	Fach
PNUD	Veronique	Gerard
PNUD	Pierre Yves	Guedez
PNUD	Akihito	Kono
PNUD	Charles	McNeill
PNUD	Gayathri	Sriskanthan
PNUD	Kimberly	Todd
PNUE	Mario	Boccucci
PNUE	Julie	Greenwalt
PNUE	Gabriel	Labbate
PNUE	Diego	Martino
PNUE	Ibrahim	Thiaw
PNUE-WCMC	Barny	Dickson
CCNUCC	Wojciech	Seweryn Galinski
Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies (UNU)	Anthony	Gross
UNPFII	Paul Kanyinke	Sena
Secrétariat du Programme ONU-REDD	Onye	Ikwu
Secrétariat du Programme ONU-REDD	Reem	Ismail
Secrétariat du Programme ONU-REDD	Yemi	Katerere
Secrétariat du Programme ONU-REDD	Thais	Linhares-Juvenal
Secrétariat du Programme ONU-REDD	Sharon	McAuslan
Secrétariat du Programme ONU-REDD	Clea	Paz-Rivera
Secrétariat du Programme ONU-REDD	John-Erik	Prydz
Secrétariat du Programme ONU-REDD	Cheryl	Rosebush
Viet Nam	Cuong	Pham
BM/FCPF FMT	Kenneth	Andrasko
BM/FCPF FMT	Benoît	Bosquet
BM/FCPF FMT	Neeta	Hooda
BM/FCPF FMT	Leonel	Iglesias
BM/FCPF FMT	Alexander	Lotsch
BM/FCPF FMT	Peter	Saile
BM/FCPF FMT	Stephanie	Tam
BM/FCPF FMT	Kennan	Rapp
Zambie	Deuteronomy	Kasaro
Zambie	Anna Chileshe	Masinja